

37^{ème} RALLYE NATIONAL DE SAINTONGE

17 / 18 juillet 2026

DECISION N°1 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Suite à l'intervention médicale du Directeur de Course dans l'ES5 le concurrent n° 208 a été gêné par le véhicule de celui-ci.

Le Collège décide de lui d'attribuer un temps forfaitaire de :

11'59''9.

Jean Luc PHELIPEAU
Président du Collège



Catherine CONDEMINÉ
Membre du Collège



Henri-Louis LE GUELLAUT
Membre du Collège

